



Les scénarii proposés nous semblent-ils pertinents ?

CFE-CGC Naval Group Nantes-Indret

Lors du dernier CSE, une présentation succincte de la politique industrielle du montage des 4 GTA2 du PANG nous a été présentée. Cette activité est, hors industrialisation, projetée sur 4 ans de mi-2028 à mi-2032. Sa volumétrie est estimée à une charge lissée de l'ordre de 50 ETP/mois par GTA.

La présentation a fait état d'un scénario de référence : réalisation en interne articulé autour de la NEF A et d'une nef B27+ à construire et deux autres scénarii étudiés au regard des points suivants :

- 1 – Risque de décalage du contrat PANG télescopant les objectifs du contrat S3G
- 2 – Aspects environnementaux par la construction d'une nef éphémère
- 3 – Aspect économique pour notre client et par conséquent pour le contribuable

Si les aspects environnementaux et économiques sont recevables, la responsabilité du risque de décalage des contrats étatiques ne doit pas être supportée par Naval Group...

Par ailleurs, les quelques informations telles que transmises pour les scénarii nantais et rochelais sont préoccupantes:



->Pour le scénario nantais, l'opportunité du site à proximité d'Indret est effectivement un atout. Cependant, le montage industriel présenté en séance est un Groupement Momentané d'Entreprises Néopolia / ADF qui porte la responsabilité d'ensemble à partir du dossier de définition et une industrialisation (méthodes/gammes/GPAO/Supply Chain) fournis par Naval Group. Cette ingérence de Naval Group pose question y compris réglementairement.

En effet, Naval Group ne saurait abandonner sa responsabilité d'ensemble en revendiquant de conserver le pilotage : planification, ordonnancement, coordination de chantier.

La raison invoquée par la direction que le GME n'accepte pas une simple mise à disposition des locaux et entend piloter l'ensemble de la prestation n'est pas de bon augure dans un rapport équilibré et serein base incontournable de tout succès industriel.

->Pour le scénario rochelais, la responsabilité d'ensemble et son corolaire le pilotage, sont bien confiés à REEL, société reconnue en offshore et nucléaire civil. Néanmoins, dans les éléments présentés, nous nous positionnons en tant que donneur d'ordre et preneur d'ordre puisque REEL ne souhaite pas prendre à sa charge les travaux de tuyautage et le montage des circuits « critiques » que nous devons alors assumer.

D'autre part, pour les deux scénarii, l'IPER 1 du Terrible a démontré que le montage industriel dissociant la préparation et le chantier ne fonctionnait pas. C'est inextricable en termes de responsabilité.

Enfin, invoquant une urgence calendaire reposant sur le dépôt du permis de construire pour le B27+, une décision irrévocable doit être prise par la direction sur la base des maigres éléments présentés. Nous ne voyons pas ce qui s'opposerait à un dépôt préalable d'un permis de construire, quitte à ne pas l'utiliser !

Il est impensable de se retrouver dès la fin Juin dans une position captive vis-à-vis d'un GME alors qu'aucun contrat n'aura été signé entre les parties.

Considérant :

- ◇ La non-maturité des éléments présentés.
- ◇ L'irrecevabilité de l'urgence invoquée.
- ◇ L'impact potentiel d'un mauvais montage contractuel sur le contrat PANG et ses éventuelles conséquences financières.
- ◇ Les risques RPS pouvant résulter d'une pression calendaire forte dans un environnement créé par un montage industriel qui nous semble peu crédible.
- ◇ La non-maitrise démontrée à date de la qualité finale produite.
- ◇ La non consultation en CSE pour débattre de ce sujet hautement structurant.
- ◇

Conformément à l'article L2312-8 du code du travail, Nous demandons à la direction de bien vouloir procéder à une consultation dans les règles du CSE avant toute prise de décision irrévocable.

Compte-rendu
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Éric PAROIS-QUELENNEC	06 87 95 80 54	Françoise DUBOIS	06 86 62 95 45
Véronique BACHELET	06 16 42 63 49	Olivier GRAVET	07 85 17 06 64
Philippe VADON	06 78 77 41 70	Jean CARDOSO	06 61 95 65 81
Philippe ALLOSIO	07 87 06 28 14	Jean-Marc LE CARDINAL	06 82 46 93 26

J'adhère

